

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil municipal de Montcerf-Lytton tenue le lundi 4 octobre 2010 à 19.30 heures au deuxième étage du centre communautaire au 18 rue Principale Nord.

Sont présents ; Monsieur Réal Lajeunesse, Monsieur Serge Lafontaine, Monsieur Claude Desjardins, Monsieur Ward O'Connor, Monsieur Yvon Rivet

Était absent ; Monsieur Jean-Guy Lavergne pour raison motivée

Autres présences; René Côté, Réjean Côté, Claude Morin, Martine Duperré, France Danis, Marc Émond, Pierre Gauthier, Roger Paradis, Gaétan Gagnon et Pierre Beaudoin.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le quorum est vérifié et l'assemblée débute à 19.30 heures. Monsieur Alain Fortin maire, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous. Madame Liliane Crytes exerce les fonctions de secrétaire.

2010-10-216

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller Claude Desjardins propose et il est résolu que l'ordre du jour soit accepté tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-217

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

Monsieur le conseiller Yvon Rivet propose et il est résolu d'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2010 tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-218

ADOPTION DES COMPTES ACQUITTÉS ET DES COMPTES FOURNISSEURS DE LA PÉRIODE

Monsieur le conseiller Serge Lafontaine propose et il est résolu que les listes de comptes et chèques suivants soient approuvées telles que présentées.

Comptes fournisseurs acquittés;

Chèques # 10791 au # 10836 pour un montant de 23,025.19\$

Comptes fournisseurs à payer; chèques # 10837 au # 10874 pour un montant de 64,617.05\$ incluant les salaires du mois.

Certificat de disponibilité

Je soussignée Liliane Crytes, directrice générale/secrétaire, trésorière de la municipalité de Montcerf-Lytton certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-devant sont engagées.

Liliane Crytes,
Directrice générale/secrétaire, trésorière

Adoptée à l'unanimité

2010-10-219

SEMAINE DE LA JUSTICE RÉPARATRICE 2010

CONSIDÉRANT QUE face au crime et au conflit, la justice réparatrice offre une philosophie et une approche qui voient en ces questions principalement un tort causé à des personnes et à des relations;

CONSIDÉRANT QUE les approches de la justice réparatrice s'efforcent de soutenir et d'encourager la participation volontaire des personnes touchées par un crime ou un conflit (victimes, délinquants, communauté) et la communication entre elles en vue de favoriser la responsabilité, la réparation et un cheminement qui mènera à la compréhension, à des sentiments de satisfaction, à la guérison et à l'apaisement.

CONSIDÉRANT QUE le thème de la Semaine de la justice, pour cette année « Réflexion sur le passé, le présent et l'avenir » donne l'occasion d'en savoir davantage et d'éduquer sur la justice réparatrice ainsi que de la célébrer avec d'autre communauté partout au pays pendant la semaine.

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu unanimement que le conseil municipal de Montcerf-Lytton proclame la semaine du 14 au 21 novembre 2010, semaine de la justice réparatrice.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-220

ADHÉSION À LA COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC

CONSIDÉRANT QUE le tabac est un produit mortel qui cause un très large éventail de maladies;

CONSIDÉRANT QUE chaque année plus de 10,000 Québécois décèdent d'une maladie causée par l'usage du tabac;

CONSIDÉRANT QUE la fumée secondaire est dommageable pour la santé;

CONSIDÉRANT QUE la nicotine crée une dépendance extrêmement forte et devient rapidement la principale pour laquelle les gens continuent de fumer;

CONSIDÉRANT QUE le tabac serait interdit si on tentait de l'introduire sur le marché aujourd'hui;

CONSIDÉRANT QUE le tabagisme est une épidémie industrielle;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et il est résolu que la municipalité de Montcerf-Lytton endosse la plate-forme de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-221

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE CAYAMANT; DEMANDE DE SERVICE POUR LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cayamant a déjà, à deux reprises fait la demande auprès des compagnies Bell et ou Télébec pour l'installation d'une tour pour les services de téléphone cellulaire;

CONSIDÉRANT QUE les compagnies n'ont pas répondu favorablement à leur demande pour cause de manque du nombre d'abonnement au service;

CONSIDÉRANT QUE pour avoir des abonnés, il faut avoir le service;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cayamant est composée de domiciliés, villégiateurs et de touristes qui demandent le service pour les téléphones cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE le service est aussi nécessaire pour les services d'urgences tels que la Sûreté du Québec, les ambulances, le service d'incendie, etc.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Cayamant demande l'appui des municipalités dans leurs demandes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et résolu d'appuyer la municipalité de Cayamant dans leur demande auprès des compagnies Bell et Télébec pour l'installation d'une tour pour le service de téléphone cellulaire.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-222

DEMANDE À RÉSEAU PICANOC.NET

CONSIDÉRANT QUE les téléphones cellulaires dans la municipalité ne fonctionnent pas bien;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton est composée de domiciliés, villégiateurs et de touristes qui demandent le service pour les téléphones cellulaires;

CONSIDÉRANT QUE le service est aussi nécessaire pour les services d'urgences tels que la Sûreté du Québec, les ambulances, le service d'incendie, etc.

CONSIDÉRANT QUE la Compagnie Réseau Picanoc.net a installé une tour sur la montagne de l'église pour avoir de meilleurs signaux pour l'internet et qu'elle devait installer une antenne pour les téléphones mobiles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de demander à la compagnie Picanoc d'installer une tour et de prendre les mesures nécessaires pour donner un meilleur service pour les téléphones cellulaires à nos citoyens.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-223

APPUI À LA RIAM; REPRÉSENTATION AU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DE LA SOPFEU SECTEUR SUD-OUEST
DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'aucun représentant de la région n'est membre du conseil d'administration de la SOPFEU, secteur Sud-Ouest du Québec;

CONSIDÉRANT QU'il serait important, voire vital, qu'un siège de ce conseil d'administration soit attribué à un représentant de la région afin de préserver nos acquis et des centaines d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un représentant de la région sur ledit conseil éviterait des aberrations comme le ravitaillement des avions-citernes à Québec alors que les services sont accessibles ici plus près des feux de forêt;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale de l'aéroport de Maniwaki (RIAM) demande à monsieur Pierre Rondeau, préfet de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau d'agir dans ce dossier auprès des autorités compétentes et de la députée madame Stéphanie Vallée afin d'obtenir un siège sur le conseil d'administration de la SOPFEU – Secteur Sud-Ouest du Québec

CONSIDÉRANT QUE la RIAM demande l'appui des municipalités dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu unanimement d'appuyer la RIAM dans leur demande auprès de monsieur Pierre Rondeau, préfet de la M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau d'agir dans ce dossier auprès des autorités compétentes et de la députée madame Stéphanie Vallée afin d'obtenir un siège sur le conseil d'administration de la SOPFEU – Secteur Sud-Ouest du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-224

APPUI A LA VILLE DE GRACEFIELD
RÈGLEMENTE DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE # 2009-206

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gracefield a reçu plusieurs plaintes de contribuables concernant le règlement de contrôle intérimaire de la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau # 2009-206 et plus particulièrement sur les articles concernant les droits acquis à la reconstruction d'un bâtiment érigé sur le littoral (article 5.3);

CONSIDÉRANT QUE les contribuables ayant un droit consenti sur le domaine hydrique public en vertu du règlement sur le domaine hydrique public découlant de la Loi sur le régime des eaux sont très peu nombreux dans la M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE des contribuables de la ville de Gracefield attendent depuis 2010;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Gracefield demande à la MRC de modifier l'article 5.3 du règlement de contrôle intérimaire # 2009-206 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et résolu d'appuyer la ville de Gracefield dans leur demande auprès de la M.R.C. de modifier l'article 5.3 du règlement de contrôle intérimaire # 2009-206 afin de permettre la réparation de toutes les structures existantes des abris à bateaux qui étaient existants avant l'entrée en vigueur du règlement de contrôle intérimaire 98-105, ceci sans bail hydrique aussi le conseil demande à la MRC de mentionner dans cet article que toutes matières susceptibles de contaminer l'environnement est interdites.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-225

ACHAT DU LIVRE DE PASCAL CHAUSSÉ

CONSIDÉRANT QUE Pascal Chaussé, journaliste au journal la Gatineau et résident de la MRC Vallée-de-la-Gatineau a publié récemment un livre intitulé; « petites trahisons »

CONSIDÉRANT QU'IL nous a fait parvenir une demande pour que la municipalité achète quelques livres au coût de 25 \$ chacun;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et il est résolu de faire l'achat d'un livre pour la bibliothèque.

Adoptée à l'unanimité

FORMATION ; INSPECTRICE

2010-10-226 Proposé le conseiller Claude Desjardins et il est résolu d'autoriser l'inspectrice à assister au cours intitulé ; « Gestion efficace des plaintes, les recours en cas de manquements aux règlements municipaux et la préparation d'un dossier devant la cour » donner par la COMBEQ qui aura lieu le 28 octobre prochain à Mont-Laurier.

Le coût du cours est de 335 \$ plus taxes.

Il est entendu que les frais relatifs à cette formation lui seront remboursés.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-227 RÉSULTAT DES INVITATIONS À SOUMISSIONNER POUR SURFAÇAGE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé des soumissions par invitation pour des travaux de surfacage sur les chemins de Montcerf et de Lytton pour une surface de 3081 mètres carrés approximativement ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues le 23 septembre dernier se détaillent comme suit incluant les taxes ;

Constructions Michel Lacroix	15.00 \$ du mètre carré	=	52,334.49 \$
Pavage Wemindji	22.00 \$ du mètre carré	=	76,757.25 \$
Carrière C. Beauregard	30.70 \$ du mètre carré	=	106,764.74 \$

EN CONSÉQUENCE, Monsieur le conseiller Serge Lafontaine et résolu unanimement d'accorder le contrat à Michel Lacroix Construction d'Egan-Sud pour un montant de 52,334.49 \$

Adoptée à l'unanimité

2010-10-228 GARDERIE SCOLAIRE ; AIDE FINANCIERE

CONSIDÉRANT QUE pour qu'une garderie scolaire soit rentable et implantée, il faut qu'il y ait un minimum de douze enfants inscrits à temps plein, car c'est un service très dispendieux pour la commission scolaire;

CONSIDÉRANT QUE présentement, il n'y a pas le nombre suffisant pour avoir une garderie scolaire à l'école Dominique Savio de Montcerf-Lytton à moins que des organismes paient les coûts supplémentaires;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité trouve très important de soutenir les parents dans ce projet, car il difficile dans un monde rural comme le nôtre d'avoir accès à certains services;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et résolu unanimement de faire un don de 2000\$ à la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais pour l'implantation d'une garderie scolaire pour 2010-2011 à l'école Dominique Savio.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-229

APPELS D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION DE PONTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté, la firme Genivar pour la confection de plans et devis pour la construction des ponts du lac Desrivières et lac Logue;

CONSIDÉRANT QUE les plans et devis sont terminés ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire inclure les deux ponts dans le même devis et que les deux ponts doivent avoir des garde-corps ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu de demander des appels d'offres (des soumissions) par le biais du journal la Gatineau et par le système électronique SEAO.

Il est entendu que les soumissions devront être rendues pour le jeudi 28 octobre à 10.00 heures au bureau municipal et que le conseil ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-230

ANNULATION DE BAIL; DÉPÔT EN TRANCHÉE LAC LYTTON

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un bail avec le Ministère des Ressources naturelles pour une partie du lot 20 rang 08, Canton de Lytton ;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain était utilisé pour un dépôt en tranchée ;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt en tranchée est fermé depuis juillet 2006, et que toutes les recommandations du ministère du Développement durable et de la Faune ont été respectées ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité ne voit pas l'intérêt de renouveler le bail de ce terrain ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Réal Lajeunesse et il est résolu d'aviser le ministère des Ressources naturelles et Faunes que le conseil ne désire pas renouveler le bail pour la partie du lot 20 rang 08, Canton de Lytton.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-231

MODIFICATION REDDITION DE COMPTES ; TAXE D'ACCISE SUR L'ESSENCE, PÉRIODE 2005-2009

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a transmis le 24 septembre dernier, la reddition de comptes avec le rapport du vérificateur pour la période du 28 novembre 2005 au 31 décembre 2009 dans le cadre de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2005-2009 ;

CONSIDÉRANT QU'une modification doit être apportée dans la reddition pour inclure des travaux de priorité 4 ;(voirie municipale) ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Rivet et résolu unanimement que le conseil approuve la programmation de travaux révisée soumise dans la reddition de compte finale 2005-2009 et d'envoyer le tout au ministère pour approbation.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-232

PROGRAMMATION DE TRAVAUX ; TAXE D'ACCISE
SUR L'ESSENCE, PÉRIODE 2010-2013

CONSIDÉRANT QUE la municipalité recevra la somme de 475,422 \$ dans le cadre de la subvention de la taxe d'accise pour les années 2010 à 2013 ;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux dans le cadre de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013 est remplie et que les travaux prévus seront dans les priorités 1 et 4; qui consiste à finaliser le dossier de l'aqueduc en terminant la mise aux normes du réseau d'aqueduc et la balance sera investie dans la réfection des chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Serge Lafontaine et résolu unanimement de transmettre au Ministère des Affaires municipales et des régions la programmation des travaux dans le cadre de la programmation de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2010-2013.

Adoptée à l'unanimité

2010-10-233

DEMANDE À BELL Canada ; TÉLÉPHONES CELLULAIRES

CONSIDÉRANT QUE les téléphones cellulaires dans la municipalité ne fonctionnent pas bien ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton est composée de domiciliés, villégiateurs et de touristes qui demandent le service pour les téléphones cellulaires ;

CONSIDÉRANT QUE le service est aussi nécessaire pour les services d'urgences tels que la Sûreté du Québec, les ambulances, le service d'incendie, etc.

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada dessert notre territoire, mais le service n'est pas très fonctionnel pour les téléphones mobiles la majeure partie du temps;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Desjardins et résolu de demander à Bell Canada de prendre les mesures nécessaires afin d'offrir un meilleur service pour les téléphones cellulaires dans notre municipalité.

Adoptée à l'unanimité

Notes; Nous avons reçu des plaintes concernant un transporteur de bois qui a mis du gravier et de la roche sur la rue principale sud en charroyant du bois provenant du terrain de Monsieur Marcel Crites. Le conseil me demande d'envoyer une lettre à Marcel Crites lui demandant de nettoyer la rue principale.

Le conseil a discuté avec le chef pompier des permis de conduire avec la 4A pour les pompiers. Le conseil mentionne au chef que les frais seront payés pour les pompiers qui désirent l'obtenir, car il est obligatoire d'obtenir cette classe pour conduire les camions incendies.

Le conseil demande d'envoyer une lettre à la Société Sylvicole leur signifiant notre mécontentement, car elle n'a pas respecté l'entente signée au mois de février dernier pour des travaux dans le secteur du barrage Mercier

L'état des revenus et dépenses au 30 septembre a été déposé.

2010-10-234

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé à 21.15 heures, Monsieur Claude Desjardins propose et il est résolu de lever l'assemblée.

Adoptée à l'unanimité

Monsieur Alain Fortin
Maire

Madame Liliane Crytes
Directrice générale